

Davantage de sécurité et moins de dépenses d'asile

OUI à Schengen/Dublin

29 mars 2005

Numéro 12

dossierpolitique



Un accord de sécurité assorti d'avantages économiques

L'essentiel en bref

Les accords de Schengen/Dublin en matière de police et d'asile ne sont pas prioritairement des accords économiques, mais ils apportent d'indéniables avantages à l'économie suisse. La justice et la police résolvent en commun, en collaboration avec l'UE, des problèmes transfrontaliers tels que la criminalité, le terrorisme et l'immigration illégale. L'Accord assure un trafic frontalier fluide et contrôlé. En négociant habilement, nos diplomates sont parvenus à préserver le secret bancaire et la souveraineté de la Suisse.

Position d'économiesuisse

Les accords se traduiront par davantage de sécurité et moins de dépenses d'asile. La sécurité est un important facteur de site. Les accords de Schengen/Dublin apportent des avantages économiques concrets à la branche du tourisme et à notre place financière. Un trafic frontalier sans entrave est essentiel pour l'ensemble de l'économie. Les économies réalisées dans le domaine de l'asile quant à elles allégeront la caisse fédérale.

Les accords de Schengen/Dublin constituent un pas de plus sur la voie bilatérale qui a fait ses preuves et qui garantit à notre économie un accès sans discrimination au marché européen. C'est pourquoi ils bénéficient du plein soutien de l'économie suisse.

Les accords bilatéraux avec l'UE, une spécialité helvétique

La Suisse est très étroitement liée avec ses pays voisins, tous membres de l'UE. Divers chiffres clés mettent en évidence cette relation: la Suisse exporte pour 90 milliards de francs de marchandises dans l'espace européen. Cela correspond à plus de 60% des exportations suisses. Un franc sur trois et un emploi sur trois dépendent de nos échanges économiques avec l'UE.

Cette imbrication est particulièrement marquée dans l'espace transfrontalier. C'est ainsi que Kreuzlingen et Constance forment une seule ville, séparée en deux par la frontière germano-suisse. Genève et Bâle, respectivement deuxième et troisième villes suisses, forment chacune un espace économique transfrontalier. On retrouve le même phénomène dans la région du lac de Constance. Quelque 700 000 personnes franchissent la frontière suisse chaque jour. Cela représente plus de 255 millions de passages par année.

L'étroitesse du voisinage implique incontestablement un grand besoin de négociations et d'accords. Dans le secteur privé également, les hommes règlent leurs relations de voisinage. La Suisse a grand intérêt à

entretenir des relations organisées et stables avec l'UE. Les accords bilatéraux permettent à notre pays de régler ses relations de voisinage avec l'UE.

Les accords bilatéraux passés entre la Suisse et l'UE sont uniques. Depuis 1972, date de la signature de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE, la Suisse recourt à ce moyen pour régler ses rapports avec son « grand voisin » lorsque c'est nécessaire. Et ce avec succès. Personne ne voudrait renoncer aux résultats ainsi obtenus. L'accès au marché intérieur

européen bénéficie à l'économie. Les négociateurs suisses ont conduit les négociations avec beaucoup d'habileté. Les négociations bilatérales II ont elles aussi abouti à un heureux résultat. La Suisse a atteint les buts qu'elle souhaitait.

Poursuite de la voie bilatérale

Les neuf accords des bilatérales II poursuivent sur la lancée des premiers. Les textes sur la fiscalité de l'épargne, la lutte contre la fraude, l'accord sur les produits agricoles transformés et sur Schengen/Dublin revêtent une importance particulière pour l'économie. Les accords de Schengen/Dublin renforcent la police dans sa lutte contre la criminalité transfrontalière et

« La sécurité est un important facteur de site pour la Suisse. Qui ne se sent pas sûr n'investit pas. »

Ueli Forster, président d'économiesuisse

garantissent un trafic frontalier sans entrave. Se couper des marchés environnants en étant considéré comme frontière extérieure de Schengen n'est pas du tout dans l'intérêt de notre économie. Concernant la place financière, les accords protègent le secret bancaire et renforcent ainsi une branche économiquement importante, ainsi que d'autres branches indirectement. Les accords de Schengen/Dublin présentent des avantages pour le tourisme. Le visa Schengen facilite le passage en Suisse de touristes en provenance de pays en croissance comme la Chine et l'Inde.

Améliorer la sécurité intérieure avec Schengen

Il y a longtemps que le terrorisme, la criminalité et l'abus de l'asile ne sont plus des problèmes qui se limitent à un Etat pris individuellement. Aucun pays ne peut aujourd'hui combattre avec succès et efficacité les réseaux terroristes organisés à l'échelle internationale ou les bandes de passeurs. En adhérant aux accords de Schengen/Dublin, la Suisse a la possibilité de bénéficier du système de sécurité de l'UE. Une collaboration policière transfrontalière renforcée, combinée avec les techniques modernes de recherche, améliore la sécurité intérieure de la Suisse. Ainsi, notre pays ne risque pas de devenir le refuge des criminels recherchés à l'échelle européenne.

Les succès du SIS, dispositif central de Schengen

Dans la lutte contre le crime en Europe, on ne peut plus faire abstraction de la banque de données du Système d'information Schengen (SIS). Aujourd'hui, le

« Si la Suisse devait rester à l'écart de la collaboration de Schengen, elle courrait le risque de devenir le maillon faible de la sécurité en Europe ».

Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale

système contient déjà plus de onze millions de données directement accessibles en ligne sur des personnes et des objets recherchés dans 17 Etats (les 15 membres « historiques » de l'UE, auxquels s'ajoutent la Norvège et l'Islande). Le système répertorie 14 000 personnes sous mandat d'arrêt et 80 000 données concernant des personnes interdites d'entrée dans l'espace Schengen. Avec la pleine participation des dix nouveaux pays de l'UE aux accords, qui se fera au mieux dès 2007, le cercle des utilisateurs va s'accroître. Le SIS prend de plus en plus d'importance et remplace d'autres solutions, comme Interpol.

Le Système d'information Schengen enregistre de grands succès: les seuls postes de police allemands consultent le SIS jusqu'à 20 000 fois par heure. Depuis son introduction, le taux d'arrestation de criminels dangereux à l'échelle internationale a quadruplé en Allemagne. Les experts européens en recherche criminelle parlent d'un saut gigantesque dans ce domaine.

Aujourd'hui, notre pays n'a pas accès au SIS. Cela signifie que la police suisse ne sait souvent pas que certaines personnes ou objets sont recherchés sur le plan international. Il est même arrivé que les autorisations de séjour en Suisse de criminels recherchés en Europe aient été reconduites durant des années. En adhérant à Schengen, les autorités suisses auraient non seulement plein accès au système, mais elles pourraient elles-mêmes, en quelques minutes, lancer un avis de recherche dans toute l'Europe concernant des délinquants, des personnes disparues, des véhicules volés ou des armes dérobées. Un véhicule volé tôt le matin à Lucerne pourrait déjà être mis sous clef le soir à Vienne ou à Berlin. A titre de comparaison, les demandes qui passent par Interpol prennent des jours, voire des semaines. Le système de recherche SIS est devenu un système indispensable en Europe dans la lutte contre la criminalité transfrontalière telle que le trafic organisé par des bandes de passeurs, le trafic d'êtres humains, de drogue et d'armes et le terrorisme. Avec un accès illimité au SIS, la Suisse peut apporter une contribution plus efficace à la lutte internationale contre le crime et accroître en même temps la sécurité à l'intérieur du pays.

Faits concernant le SIS

- 17 Etats participants (dès 2005).
- Plus de onze millions de données (personnes et objets recherchés)
- Plus de 14'000 données sur des criminels recherchés en vue d'arrestation.
- Plus de 800'000 données sur des étrangers provenant de pays tiers frappés d'interdiction d'entrée.
- Lancement d'avis de recherche dans toute l'Europe à partir de n'importe quel lieu, en quelques minutes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.
- Résultat d'une consultation de n'importe quel endroit, en quelques secondes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Rester en dehors serait nuisible

Avec Schengen, les contrôles systématiques fixes de personnes lors du passage de la frontière sont supprimés. Mais en fait, il y a longtemps que la Suisse a renoncé à cette pratique. Aujourd'hui, trois pour cent seulement de toutes les personnes qui franchissent la frontière font l'objet d'un contrôle approfondi côté suisse. Les contrôles renforcés que l'Allemagne a mis en œuvre au printemps 2004 donnent une idée de ce que signifient pour la Suisse des examens systématiques : bouchons et longues files d'attente devant les frontières. Aujourd'hui, la Suisse est au bénéfice d'un traitement favorable. Pourtant, selon l'Accord de Schengen, les pays voisins auraient l'obligation de pratiquer des contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'espace Schengen, c'est-à-dire à la frontière suisse. Avec l'accord bilatéral, ce ne sera pas le cas. Mais en restant en dehors, nous risquons d'entraver sérieusement l'activité économique de notre pays.

Le verrouillage total de la frontière est impossible pour des raisons pratiques. Chaque jour, 700 000 personnes franchissent nos frontières. Cela représente plus de 255 millions de personnes par année. 20 pour cent seulement des passages de frontière sont surveillés en permanence. A quoi s'ajoutent de longs tronçons de frontière verte. Nos garde-frontières ne peuvent, face à cette réalité, contrôler qu'une petite fraction des personnes passant la frontière.

Les frontières restent surveillées

Avec Schengen, pratiquement rien ne changera à la frontière pour le citoyen normal. Car la Suisse n'est pas membre de l'union douanière européenne. Cela signi-

fie que les contrôles de marchandises à la frontière continueront d'être pratiqués comme aujourd'hui. Il est évident qu'avant d'inspecter un coffre, le garde-frontière vérifiera aussi l'identité des personnes. Il doit être habilité à le faire, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité personnelle. Car la protection des gardes-frontière doit aussi être assurée à l'avenir lors des contrôles de marchandises.

Les contrôles systématiques des personnes à la frontière ne seront plus autorisés. Mais en présence de soupçons, il sera possible en tout temps de procéder à des vérifications. L'amélioration de la

collaboration internationale et l'échange plus intensif d'informations permettront aux fonctionnaires présents à la frontière de remplir leur mandat de manière plus ciblée et donc plus efficace. Avec Schengen, il y aura toujours à la frontière, comme jusqu'ici, des contrôles en relation avec des armes, la drogue ou des vols.

Parallèlement à ces contrôles frontaliers, des contrôles mobiles auront lieu à l'intérieur du pays. Aujourd'hui déjà, le Corps des gardes-frontière investit environ 40 pour cent de ses ressources dans les contrôles mobiles. Par rapport aux contrôles statiques, la surveillance mobile présente l'avantage de l'effet de surprise. Le succès de ces mesures n'est plus à démontrer: depuis l'introduction des contrôles volants dans l'espace transfrontalier, le nombre des infractions dans cette zone par exemple a nettement reculé.

Contrôles rigoureux si nécessaire

Le dispositif Schengen prévoit que pour des grandes manifestations telles que les championnats d'Europe de football, le Sommet du G8 ou le WEF, un Etat peut introduire provisoirement, sur une base autonome, les contrôles frontaliers systématiques qui lui semblent appropriés. Cette disposition est fort judicieuse: les grands événements se traduisent par un énorme accroissement de la mobilité des foules et l'on sait que les grandes concentrations de personnes constituent des cibles potentielles pour les terroristes. En cas de scénarios spécifiques de risques, les contrôles renforcés et les mesures de sécurité étendues sont la réponse adéquate. Il est illusoire de vouloir maintenir des contrôles serrés en permanence. Car les coûts atteindraient des proportions démesurées, le trafic frontalier

« Avec le SIS, nous disposerons d'un instrument de travail moderne qui appuiera efficacement nos activités de recherche. »

Heinz Buttauer, président de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP)

Faits concernant EURODAC

- Ouverture de la banque de données des empreintes digitales le 15 janvier 2003.
- 271 573 prises d'empreintes digitales la première année.
- Dont 246 902 de requérants d'asile, 7 857 de personnes ayant franchi illégalement les frontières, 16 814 de personnes séjournant illégalement dans le pays.
- 17 287 cas avérés de requêtes multiples de la part des mêmes personnes, soit 7%
- Les autorités en charge de la protection des données n'ont constaté aucun problème dans ce domaine.

normal serait massivement entravé et le succès des mesures lié à leur prévisibilité diminuerait fortement.

Les instruments de la lutte contre l'immigration illégale

Schengen contient également des dispositions relatives aux visas de courte durée. C'est encore un plus en matière de sécurité. Car avant d'octroyer un visa, les Etats participant à Schengen devront interroger le SIS. Cette démarche deviendra un acte de routine. Elle garantira qu'une personne jugée indésirable dans un pays de l'espace Schengen ne puisse tout simplement passer dans un autre Etat avec un visa.

Aujourd'hui, il est possible que des personnes interdites d'entrée en Suisse sollicitent un visa Schengen. Ou inversement: qu'un étranger figurant dans la banque de données européenne comme un terroriste potentiel obtienne un visa pour la Suisse parce que la police et les autorités suisses n'ont aucune connaissance de ses activités illégales. En participant à Schengen, la Suisse accroîtra considérablement sa sécurité. Car une personne indésirable dans l'espace Schengen et signalée comme telle dans le système d'information se voit refuser son entrée dans tout pays européen.

Moins de requérants d'asile grâce à Dublin

Sur le plan du contenu, l'accord de Dublin est étroitement lié à celui de Schengen. Dublin règle la coopération dans le domaine de l'asile, et indique clairement quel Etat est responsable d'une demande d'asile. L'accord fixe aussi des mesures nécessaires à sa mise en œuvre. EURODAC, la banque de données des empreintes digitales permet d'identifier rapidement les demandes d'asile multiples.

Un processus équitable

L'accord de Dublin détermine quel Etat est responsable du traitement d'une demande d'asile. Des critères objectifs ont été définis à cet effet. L'Etat par lequel le requérant d'asile est entré dans l'UE ou celui dans lequel vivent des parents sont déterminants. L'Etat en question est tenu d'effectuer une procédure d'asile ordinaire. Grâce à la clarté des critères de compétence, on évite qu'aucun Etat ne se sente responsable de l'ouverture d'une procédure ordinaire et que des requérants d'asile soient ballottés d'un Etat à l'autre. L'accord de Dublin garantit à tout requérant d'asile une procédure équitable. Cette procédure correspond à la tradition humanitaire de la Suisse.

Accords bilatéraux II

Schengen / Dublin

Accord de coopération dans les domaines de la justice, de la police et de l'asile. Renforcement de la coopération trans-frontière de la police, modernisation et adaptation des contrôles aux frontières. La coopération dans le domaine de l'asile permet d'identifier rapidement les auteurs de demandes d'asile multiples et de les refouler.

Lutte contre la fraude

Intensification de la coopération pour la lutte contre les délits dans le domaine des impôts indirects.

Fiscalité de l'épargne

Un impôt pour l'agent payeur est introduit sur les intérêts que rapportent les comptes de citoyens de l'UE. 75% des recettes fiscales vont au pays où le détenteur du compte est domicilié. Le secret bancaire est préservé.

Produits agricoles transformés

Les producteurs suisses de denrées alimentaires sont exemptés de droits de douanes pour l'exportation vers l'UE de nombreux produits.

Environnement

La Suisse devient membre de la l'Agence européenne pour l'environnement.

Statistique

Harmonisation de la saisie de données statistiques en Suisse avec la pratique de l'UE. La comparabilité et la valeur significative des données saisies en sortent améliorées.

MEDIA

Le programme européen MEDIA encourage la création de films en Europe. Les professionnels suisses pourront participer aux programmes.

Imposition des pensions des fonctionnaires européens retraités vivant en Suisse

Suppression de la double imposition des pensions des fonctionnaires européens retraités domiciliés en Suisse.

Education, formation professionnelle, jeunesse (déclaration d'intention)

Participation de la Suisse à divers programmes encourageant la mobilité des étudiants et des enseignants.

Protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes

L'accord sur la libre circulation des personnes fait partie des accords bilatéraux I de 1999. L'élargissement de l'UE a nécessité un protocole additionnel. L'accord sur la libre circulation des personnes et les autres accords bilatéraux I sont vitaux pour l'économie. Cependant, il ne fait pas partie des accords bilatéraux II et n'a aucun rapport avec Schengen/Dublin.

En cas d'acceptation de la demande d'asile, le premier pays d'asile doit régler le séjour du requérant d'asile ou en cas de refus, organiser son renvoi et son refoulement.

Identifier les requêtes multiples grâce à EURODAC

Mise en service en 2003, la banque de données des empreintes digitale, EURODAC, permet de savoir si un requérant d'asile ou un immigré clandestin a déjà déposé une demande d'asile séjourné dans un des 27 autres Etats signataires de l'accord de Dublin. A l'instar du SIS, EURODAC applique des prescriptions strictes en matière de protection des données. EURODAC est un instrument important de lutte contre le tourisme en matière d'asile. Dès la première année d'utilisation de la banque de données, plus de 17 000 demandes multiples ont pu être identifiées. Une grande partie des cas relevaient d'Etats particulièrement exposés comme l'Italie et l'Autriche.

Dublin permet de réaliser des économies dans le domaine de l'asile. Les procédures coûteuses liées aux demandes multiples disparaîtront, puisque ces dernières seront identifiées rapidement. Cela réduira le travail administratif. Les experts estiment les économies annuelles réalisables pour les caisses fédérales à quelque 100 millions de francs.

La place économique bénéficiaire

La sécurité est un facteur central dans la concurrence internationale entre les sites économiques. Cela vaut pour la sécurité dans les domaines économique et politique (protection des investissements et contre les décisions politiques arbitraires) tout comme dans les domaines relevant de la police (criminalité, terrorisme). Une participation aux accords de Schengen/Dublin est favorable à la place économique suisse, en particulier sur ce dernier point. La sécurité personnelle des travailleurs qualifiés et des cadres et celle de leur famille sont des éléments essentiels dans le choix du lieu de travail. Pour les entreprises, des conditions sûres et stables limitent les dépenses dans le domaine de la sécurité. L'amélioration de la coopération internationale en matière de police, de justice et d'asile accroît la sécurité de la Suisse tant sur le lieu de travail qu'à celui du domicile. C'est un plus pour la compétitivité de notre place économique.

Visa Schengen : favorable au tourisme

L'accord de Schengen comprend une harmonisation de la pratique en ce qui concerne les visas pour des séjours de courte durée. Toute personne en possession d'un visa Schengen peut circuler librement dans tout l'espace Schengen. La branche du tourisme exige depuis longtemps l'utilisation de ce visa en Suisse. En effet, à l'heure actuelle, la Suisse est le seul pays d'Europe occidentale pour lequel les visiteurs originaires des marchés émergents, l'Asie par exemple, ont besoin d'un visa supplémentaire pour un voyage en Europe. L'obstacle administratif supplémentaire a pour conséquence que les hôtes étrangers laissent de côté

la Suisse lors de leur séjour en Europe. Les tour-opérateurs en particulier évitent actuellement ces démarches supplémentaires. L'accord de Schengen mettrait nos régions touristiques sur un pied d'égalité avec les régions

« Les Etats membres de Schengen améliorent en permanence leurs moyens de contrôle dans le cadre de la procédure d'attribution des visas. »

Conseiller fédéral Christoph Blocher

concurrentes d'Europe. Les experts de la branche du tourisme tablent sur un doublement des nuitées des visiteurs originaires de pays pour lesquels un visa est exigé, tels que l'Inde, la Chine et la Russie en cas de participation à Schengen.

Reconnaissance unilatérale du visa : pas une solution

Une reconnaissance unilatérale du visa Schengen par la Suisse, comme l'exigent les opposants à Schengen, ne constitue pas une solution. En effet, les voyageurs en possession d'un visa n'autorisant qu'une entrée unique ne pourraient pas retourner dans l'espace Schengen afin de poursuivre leur tour d'Europe après un passage en Suisse. Pour un voyage Paris-Montreux-Venise, un voyageur a donc besoin d'obtenir un visa Schengen à entrées multiples. De plus, une reconnaissance unilatérale comporterait un risque considérable en termes de sécurité. Les Etats signataires de Schengen n'auraient pas à observer les interdictions d'entrée prononcées par la Suisse. En outre, notre pays devrait reconnaître ces documents sans pouvoir influencer, de quelque manière que ce soit, la procédure en matière d'attribution des visas. En revanche, en tant qu'Etat associé à l'espace Schengen, la Suisse pourrait influencer sur la pratique d'autres pays en matière de visas et pourrait même, en cas de nécessité, bloquer l'attribution de visas en opposant son veto.

Simplification des voyages d'affaires

Schengen ne comporte pas uniquement des avantages pour les touristes : il permettrait par exemple à un technicien indien travaillant en Suisse de se rendre sans visa à Paris ou à Francfort pour exécuter un mandat, c'est-à-dire sans démarches administratives ni retard. Quelque 500 000 étrangers bénéficieraient de cette nouvelle situation pour leurs voyages d'affaires ou privés dans un de nos pays voisins. C'est un point important pour l'attractivité de la place économique suisse envers les entreprises internationales.

Secret bancaire : garanti dans un traité international

Schengen prévoit un renforcement de l'entraide judiciaire. Ainsi, l'extradition de criminels sera facilitée. Les autorités judiciaires pourront aussi s'appuyer dans la recherche de preuves ou la saisie de biens. Une intensification de la coopération est également prévue pour les délits concernant les impôts sur la consommation, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douane. Cependant, la Suisse ne sera tenue de reprendre aucune réglementation qui remette en question le secret bancaire (clause de l'« opt out »). L'accord resterait valable même si la Suisse n'appliquait pas de nouvelles dispositions dans ce domaine. L'UE l'a garanti contractuellement. Le secret bancaire n'est pas menacé – au contraire – il a été garanti. C'est la première fois que le secret bancaire est indirectement reconnu dans un traité international. Ce point est de la plus grande importance pour la place financière suisse et donc pour l'ensemble de l'économie.

Réglementation spéciale pour la Suisse

En tant que pays membre de Schengen, la Suisse reprendrait certes les évolutions du droit de Schengen, mais elle ne le ferait pas automatiquement. Les Etats participant à l'accord cherchent à résoudre ensemble les problèmes qui se présentent, ils formulent des souhaits et garantissent le fonctionnement de l'espace de liberté et de sécurité que constitue l'espace Schengen. Dès lors que la Suisse s'associe à cet accord, elle pourra aussi prendre la parole et participer à la préparation des décisions.

Des réglementations spéciales sont prévues dans des domaines importants pour la Suisse. L'accord

prend en considération le système de milice suisse, par exemple. Il ne nuit pas à la tradition des armes suisse. En outre, les représentants de la Suisse ont négocié l'accord de manière à éviter une limitation de la souveraineté suisse. Les droits démocratiques sont garantis, car toute évolution de l'acquis de Schengen fait l'objet d'un nouveau traité international et doit être ratifié conformément à la procédure suisse, cas échéant avec possibilité de référendum.

Participation aux décisions

Les décisions relatives à l'évolution du droit de Schengen sont prises à l'issue d'une procédure de discussion et de négociation dans laquelle tous les pays concernés sont représentés. Outre les Etats membres de l'UE et la Commission européenne, cette procédure associe la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Régulièrement un « Comité mixte », composé de tous les Etats concernés et de la Commission euro-

péenne, se réunira afin de veiller à la bonne application de l'accord et de discuter des expériences et des difficultés rencontrées. Ces séances réunissent des ministres, des hauts fonctionnaires

**« La Suisse peut, pour la première fois
participer à l'élaboration du droit euro-
péen. »**

Monique Jametti Greiner,
vice-directrice de l'Office fédéral de la justice

ou des experts selon les questions à l'ordre du jour. Chaque pays désigne son représentant. Ainsi, la Suisse impliquera notamment des représentants des cantons.

Comme la Suisse, la Norvège et l'Islande ne sont pas membres de l'UE, pourtant elles sont associées aux accords de Schengen/Dublin depuis 1997 déjà. Comme eux, la Suisse pourra faire des propositions, chercher des alliés et participer aux décisions, sans droit de vote formel. Mais l'expérience de la Norvège montre que ce n'est pas problématique, puisque Schengen fonctionne par consensus.

L'« opt out » garantit le secret bancaire

Si le secret bancaire est menacé dans le domaine des impôts directs, la Suisse peut faire valoir une clause d'opt out non limitée dans le temps. La Suisse ne doit pas reprendre l'évolution concernée, mais elle continue néanmoins de participer à Schengen/Dublin.

Toutes les évolutions du droit de Schengen équivalent à des nouvelles règles de droit international. Par conséquent, les règles prévues par la Suisse pour la ratification s'appliquent : les nouveaux textes doivent être ratifiés par le Conseil fédéral ou le Parlement, un référendum est possible et, le cas échéant, le souverain

décide. La Suisse disposera d'un délai de deux ans pour mettre en œuvre ce processus démocratique. C'est bien plus que la Norvège (6 mois) ou l'Islande (4 semaines).

Solutions suisses comme solution de remplacement

Si la Suisse devait estimer qu'une nouvelle règle de Schengen entrave un principe constitutionnel important (fédéralisme, neutralité, démocratie directe), elle pourrait organiser une procédure de consultation, qui réunirait les responsables de dossiers au niveau ministériel, (c'est-à-dire le représentant du Conseil fédéral, les ministres des pays membres de l'UE et des représentants de la Commission européenne). Il s'agirait alors essentiellement de discuter des propositions de remplacement avancées par la Suisse. Cette dernière pourrait donc élaborer des solutions et les présenter au comité mixte au niveau ministériel.

Les experts de la sécurité approuvent

Le Conseil fédéral et le Parlement approuvent les accords de Schengen/Dublin, comme les cantons. La coopération transfrontalière entre autorités policières et judiciaires gagne en importance dans la lutte contre une criminalité organisée de plus en plus au niveau international ; et les avantages de la lutte contre les demandes d'asile multiples paraissent évidents. La Conférence des Directeurs cantonaux de Justice et police a approuvé une résolution en faveur de Schengen/Dublin. Les professionnels engagés au quotidien dans le domaine de la sécurité en Suisse approuvent la coopération avec les pays voisins pour les mêmes raisons. Les gardes-frontière, les commandants de police et les experts en matière de sécurité s'engagent personnellement en faveur du oui.

Commentaire

Pour la Suisse, l'accord sur Schengen/Dublin aboutira à un accroissement de la sécurité et à une diminution des abus en matière d'asile. L'économie y trouve aussi son compte, car la sécurité est un facteur important pour les personnes et les investissements. Le système d'information Schengen est un instrument indispensable pour lutter contre la criminalité internationale et le terrorisme. La collaboration dans le cadre de l'accord de Dublin permet d'identifier les demandes d'asile multiples et contribue à soulager les finances fédérales. Située au centre de l'Europe, la Suisse évite ainsi de devenir le seul refuge de criminels recherchés dans toute l'Europe, de bandes de passeurs et de requérants d'asile refoulés.

Les accords de Schengen/Dublin apportent des avantages économiques concrets à la branche du tourisme et à la place financière. Le visa Schengen met nos régions touristiques sur un pied d'égalité avec les régions concurrentes européennes dans la lutte pour attirer un nombre croissant de touristes provenant de pays lointains. En outre, la reconnaissance du secret bancaire renforce notre place financière. Un trafic frontière sans accroc est essentiel pour l'ensemble de l'économie.

Il ne peut pas être dans l'intérêt de notre économie, si étroitement liée à l'Europe, de se couper des marchés environnants en restant une frontière extérieure de Schengen. Les négociateurs suisses ont fait du très bon travail. Ils ont obtenu un accord qui, objectivement, comporte plus d'avantages que d'inconvénients. La participation à Schengen/Dublin constitue une étape supplémentaire dans une voie bilatérale que l'économie soutient pleinement.

Pour toute question :

andreas.bosshart@economiesuisse.ch

damien.cottier@economiesuisse.ch